



Communiqué
Diffusion immédiate

Recours collectifs contre les compagnies de tabac **Une décision historique attendue de par le monde**

Montréal, le 1^{er} juin 2015 – Aujourd’hui, le **juge Brian Riordan** de la **Cour supérieure du Québec** a déposé son verdictⁱ dans le cas des deux recours collectifsⁱⁱ intentés contre les principaux fabricants canadiens du tabac, soit **Rothmans, Benson & Hedges, JTI-Macdonald** et **Imperial Tobacco**, qui devront verser plus de 15 milliards de dollars aux Québécois victimes du tabac.

« *Le verdict rendu aujourd’hui est historique et tout à fait dévastateur pour l’industrie mondiale du tabac. Plusieurs recours collectifs ont été entamés ailleurs dans le monde, mais aucun n’a l’envergure ni la gravité de celui intenté par les Québécois victimes du tabac* », commente la **porte-parole** de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, **D^{re} Geneviève Bois**.

La **Coalition** tient à féliciter le **Conseil québécois sur le tabac et la santé**ⁱⁱⁱ, **M^{me} Cécilia Létourneau** et la famille de **Jean-Yves Blais** (plaignant qui est décédé depuis), de même que la dizaine d’avocats provenant de quatre cabinets juridiques (**Trudel & Johnston, Lauzon Bélanger Lespérance, Kugler Kandestin** et **De Granpré Chait**) qui ont tous fait preuve d’énormément de courage, de détermination et de patience.

Les procédures légales se sont étalonnées sur plus de 17 ans et le procès lui-même, qui regroupe les deux recours, a duré plus de trois ans, se terminant en décembre 2014^{iv}. « *Notons que la longueur des procédures signifie que des milliers de plaignants n’obtiendront pas de compensation pour le tort que leur a causé l’industrie du tabac. En effet, pendant cette période, des dizaines de milliers de Québécois sont décédés d’une maladie causée par les produits du tabac, dont l’instigateur d’un des deux recours* », déplore **D^{re} Bois**, qui rappelle que le tabac cause 10 400 décès évitables chaque année au **Québec**^v.

Le résultat favorable aux plaignants va sans doute influencer de futures poursuites, ailleurs au **Canada** et de par le monde. « *Il est extrêmement significatif qu’un tribunal ait reconnu la conspiration des compagnies de tabac, et la souffrance humaine qui en résulte, pour favoriser la consommation d’un produit qu’elle savait mortel et qui, en plus, cause une puissante dépendance. Les cigarettiers n’ont maintenant plus aucune crédibilité. Si leur armée d’avocats venant des plus importants cabinets au pays n’ont pas réussi à les défendre contre un jugement aussi dévastateur, c’est parce que leur comportement était tout à fait indéfendable* », conclut la porte-parole.

Les groupes de santé suivront de près les développements en lien avec ce jugement, notamment en ce qui concerne les pratiques actuelles et futures de cette industrie et la façon que les gouvernements décideront de les encadrer à la lumière du jugement d’aujourd’hui.

- 30 -

Entrevues : **D^{re} Geneviève Bois**, porte-parole, CQCT, 514-598-5533; 514-602-2508 (cell.).

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent : prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

« Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec »



ⁱ http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/JUGE_15_06_01_BrianRiordan_RecoursCollectifsQc.pdf

ⁱⁱ Le premier recours (« Blais-CQTS ») réclame 100 000 \$ pour tout fumeur québécois qui a souffert ou souffre d'un cancer du poumon ou de la gorge et 30 000\$ pour ceux qui souffrent d'emphysème. Le deuxième recours (« Létourneau ») réclame 5000 \$ pour tout fumeur dépendant.

ⁱⁱⁱ **Conseil québécois sur le tabac et la santé**, communiqué, 1^{er} juin 2015. <http://www.newswire.ca/fr/story/1547497/trois-compagnies-de-tabac-canadiennes-condamnees-a-verser-plus-de-15-milliards-aux-victimes-quebecoises>

^{iv} **Service d'information sur les produits du tabac**, « 253^e jour - 11 décembre 2014 - Le juge Brian Riordan se retire pour réfléchir et écrire son jugement final », 12 décembre 2014. <http://procesdutabac.blogspot.ca/2014/12/253e-jour-11-decembre-2014-le-juge.html>

^v **Ministère de la Santé et des Services sociaux**, « Le tabac, un mélange de produits chimiques ». <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/index.php?Un-melange-de-produits-chimiques>